

PROCES VERBAL REUNION ORDINAIRE - CSSCT EDLI/SETEMO
30 SEPTEMBRE 2024

Début de la CSSCT 9h :

Président de la [redacted] t)

Membre [redacted] t)

M [redacted] (P [redacted] nt e [redacted]
(Pr [redacted])

Représentant syndicaux C [redacted] (Pr [redacted]
CGT(Présent)

Médecin du [redacted] (Pr [redacted] e),

Coordinatrice prévention : Solène Seguillon (Présente)

Inspecteur du t [redacted]

Contrôleur de sécurité de la C [redacted]

Responsable Relations So [redacted] t)

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 07/03/2024 :

Pas de remarque de la part des membres, PV approuvé à l'unanimité, avec 5 voix pour.

[redacted] éunion du 7 j [redacted] ire de la CSSCT a presque finalisé le PV.
chaîne réunio

2) Suivi des actions HST :

Présentation du support des actions en cours, sur les trois dernier mois.

- N° 1881859-4 - FROZEN : Concernant le Safety Plan : Action 601 : Il y aura une relance en début d'année. Des échanges avec la CRAMIF sont en cours, les tests débiteront en début d'année.
- N° 1881859-5 - Tangled : Action 503, de la même manière le safety plan est en cours d'élaboration
Pour ces 2 projets des réunions de travail sont en cours pour caler les safety plan et permettre le démarrage des T&A
- FROZEN : Sur le risque Bruit : Les bouchons moulés sont en cours d'étude, cependant concernant les protections auditives classiques les casques et mousse sont utilisé en fonction des besoins.
- N°1881865-4 - FROZEN / travaux sous éclairage UV : les EPI lunettes, T-shirt manche longue sont à disposition et donnés aux salariés pour les protéger contre les rayonnements, des caches cou sont donnés aux techniciens qui règlent les lumières.
- En septembre ont été relancées les actions contre les risques de circulation sur les chantiers et la circulation de plein pied (safety Day). Vincent indique que c'est encore trop tôt pour une visite des membres de la CSSCT et des opérationnels avec l'activité actuelle. Il est important de relayer l'information également via les différents CSSCT : incompatibilité des visites avec les activités de chantier en cours..
- Safety day : Pour EDLI et les compagnons, La Direction estime à environ 1100 personnes qui ont participé aux ateliers proposés lors de cet évènement de sensibilisation. Ce travail de sensibilisation est particulièrement intéressant auprès des personnels concernés (compagnons des entreprises intervenant sur site).
- Fiche de poste : l'inventaire des fiches de poste a été réalisé et finalisé, les fiches de postes seront transmises aux managers pour leurs présentations aux salariés.
- Travail sur écran : Le travail est en cours au sein du département Show.
- Produit Chimique : L'inventaire et le triage des p [redacted] inalisation. Pascal demande « si il y a un inventaire en fin de chantier ou fin de con [redacted] par l'affirmative et indique que les produits chimiques sont triés, rangés et stockés, [redacted] ssi remis.
- Soudure à l'étain : Cela se réalise en extérieur, la Direction doit continuer le travail sur les fiches de poste en interne, les entreprises extérieures finalisent le travail sur les produits chimiques.
- Stockage en hauteur : Il reste simplement à finaliser et indiquer les charges en hauteur – Zone Tentes (à proximité des projets)

- Pour ce qui concerne le bâtiment Citalys, cet étiquetage a été réalisé dans le local de stockage au sous sol du bâtiment, ce point avait été relevé suite à la dernière visite de cet espace lors du précédent CSSCT.
- Découpe de Bois : le travail a été effectué et un aspirateur est à disposition
- Risque circulation : l'analyse est en cours de finalisation pour les différents aspects de circulation : la circulation du ride (Frozen & Tangled), sur le risque aquatique/plan d'eau et les bassins techniques sur les chantiers. Les contrôles se font avec les gilets de sauvetages pour les salariés travaillant directement avec l'eau (pour le plan d'eau), un affichage à proximité sera mis sur le plan secours.

... t mettre le gilet ou pas dans les attractions est posée ?

... nde « Quelles sont les zones à définir pour mettre le gilet pour éviter l'enfilage et le retrait du gilet, quelles consignes simples seront données dans les différentes zones ? Des gardes corps seront-ils mis à proximité? ».

Valérie médecin du travail demande « d'avoir si possible une liste exhaustive des salariés exposés à la poussière de bois et du ponçage, afin de faire un meilleur suivi au CD/CMR face à ces expositions ? » Vincent prend en considération le facteur exposition/risque concernant les salariés exposés sur la fréquence de suivie en vue d'exams

... cette liste devra être vu avec RH.

... de « si la fiche de poste référence aux prestataires est créée en interne ou en externe ? », Solène révention répond que la fiche sera faite en interne avec les références externes.

- Sur la partie test Show 601 : le process sécurisation est en cours (sujet de la sécurité lié au remplissage du flume début d'année prochaine).
- Tests sur attractions Frozen : La zone limitée est restreinte, chaque scène est testée individuellement. Sur la scène 4, il y a plusieurs zones et les flux sont analysés ainsi que la circulation des bateaux. Vincent expose ciblage et les accessibilités maintenance. Akram demande « comment sont les accès aux zon demande « comment sont elles sécurisées ? » Vincent répond « qu'une analyse est en cours de deux gardes corps automatiques sont là pour la sécurisation de la zone, les autres espaces étant accessible en conformité avec la réglementation ». Solène informe la CSSCT que les sols seront sécurisés pendant les tests sur la scène 4. Des barrières anti-intrusions seront mises en place pendant les tests avec une limitation d'accès, et mis en place de cadenas en zone rouge. Une communication sera faite suite aux réunions de coordination pour clarifier la circulation aux différents intervenants. Solène présente également la signalétique classique de préventions des risques qui sera utilisée. Un numéro de téléphone est également indiqué pour permettre un contact en cas d'urgence.

3) Examens statistiques des AT du second trimestre :

Solène indique que l'établissement compte 4 accidents du travail sur le 2^{ème} trimestre 2024.

Les AT recensés : Malaise, chute de plein pied, heurts éléments fixe et mobile, agression physique/verbales/psychologique.

Concernant les AT plusieurs membres soulèvent des questionnements :

Wilson demande « quelle est la cause de l'arrêt suite à la blague mal comprise/perçue ? »

Vincent répond qu'une enquête Employee Relations est en cours.

Malek demande « qui a saisi l'AT, est-ce l'entreprise ou le salarié ? »

Vincent répond que c'est l'entreprise qui a saisi l'AT.

Malek demande « qui a réalisé l'enquête de l'AT ? »

Vincent lui répond « que c'est RH qui a fait l'enquête de l'AT ».

Malek déplore « que les membres de la CSSCT n'aient pas été informés des AT qu'ils soient d'origine psychologique ou physique, et de fait que la CSSCT n'ait pas pu tenir son rôle d'enquête. Malek demande « à l'avenir que les AT ainsi que leurs analyses et enquête se fassent par la CSSCT ».

Vincent répond que le secrétaire de la CSSCT est informé des AT et que s'il le souhaite il peut demander plus d'informations.

4) Points sur les effectifs de l'établissement

Phase test and adjust ainsi que sur l'aspect fin de mission :

Concernant les tests and adjust le point a déjà été en partie abordé lors de la CSSCT du mois de juin dernier. Pour information, la maintenance et les opérations qui sont en cours de recrutement le sont avec des transferts vers EDLI, cela concerne aussi les règles de chantiers clos et ... hérences entre les établissements d'origine des salariés et EDLI. TANGLED démarre début ... le même système, lors des premières semaines la check list technique ride et le rempl ... bateaux se fera au printemps prochain, donc il y aura un besoin d'opérationnel : d'environ 10 personnes de la maintenance et de 30 à 40 personnes opérationnelles. Les salariés devraient

arriver à EDLI en fin d'année. La CSSCT Parcs opérations a demandé une visite du site chantier. Cette visite pourra se faire par petit groupe de 10 personnes dans le cadre de la sécurisation chantier, ces visites pourront se faire les vendredis car c'est le jour où il y a le monde sur les chantiers.

Akram demande pourquoi « Quelques salariés n'ont-ils pas eu leurs contrats en temps et en heure, il demande qui fait les contrats ? Sur la partie Show, un salarié devait commencer le 2 septembre rien n'a été calé et le transfert n'a donc pas été fait ? ». Vincent expose que les contrats de détachement inter-établissement se font par les RH et GHRO, et que cela peut prendre du temps et déplore que le salarié concerné n'ait pas eu son contrat à temps pour commencer sa mission.

Akram demande « si les cadres mission peuvent faire des heures supplémentaires au delà des 35h ? » Vincent lui répond « que les heures supplémentaires sont déclarées systématiquement car ils ne pointent pas et dépendent de la convention collective du SYNTEC. Auparavant, tous les cadres étaient au forfait jours. Il y a des cadres mission, des cadres au forfait 38, et des cadres au forfait classique. Pour compenser la perte des RTT des cadres mission en 35h il y a la possibilité de faire les heures supplémentaires, c'est un mécanisme de compensation entre la perte de RTT et les heures supplémentaires.

Malek, demande une clarification sur la prime d'affectation qui est opaque, en effet, sur les opérations les salariés ont une prime d'habillement qui est un usage, demain avec le transfert les salariés ne la percevront plus car ils auront une dotation et pourront se rendre au travail, habillés en civil, il affirme que les primes obligatoires doivent être maintenues ». Vincent répond « que les salariés détachés à EDLI sont sur des projets avec des interventions donc équipés d'EPI ce qui est différent de leur travail initial ». Malek informe « la CSSCT que ce débat a eu lieu et a été tranché lors de la CSSCT Parcs opérations et insiste que la prime d'habillement doit être intégrée dans la prime d'affectation. » Vincent va voir avec les RH concernés car il n'a pas les éléments sur ce sujet.

Akram affirme « que l'établissement EDLI fait partie de l'UES et que les accords d'entreprise de Disneyland Paris doivent s'y appliquer y compris pour la prime d'ancienneté. » Pour Vincent il faut aussi prendre en considération la convention collective du SYNTEC également applicable à EDLI. Ceci est en fonction notamment de la durée des contrats et des missions qui sont cadrées aux projets, car la législation des contrats CDI de chantiers n'est pas la même.

Vincent fait un point spécifique, sur la fin de mission des détachés, des personnes concernées par la fin des chantiers, ou même des consultants.

Il y a 3 typologies concernées : les fins de missions Consultants, les détachés en fin de contrat (salarié DLP détaché chez EDLI), et les CDI de chantiers (mission contractualisée dans le cadre d'un projet). La Direction va faire une nouvelle communication aux équipes afin de rassurer les salariés concernés sur leurs inquiétudes. Certains salariés ont eu plusieurs missions depuis Marvel Avengers.

Vincent rajoute qu'il y aura deux phases de livraison sur 2025/2026 : La première mi 2025 tout sera livré sauf Frozen, et la deuxième livraison sera fin d'année 2025 pour Frozen. Il va donc y avoir un calendrier des missions arrivées ou arrivant à terme. A l'horizon fin d'année 2024, les contrats d'environ 12 consultants, 3 ou 4 salariés détachés et le reste sont des CDI de chantier seront en fin de mission. De plus aux alentours 10/12 personnes par mois seront en fin de missions au cours de l'année prochaine (2025) avec des effectifs sortant plus important entre mars et juin prochain, ce qui représente environ 60 salariés concernés, puis autant sur la 2nde moitié de l'année. La direction travaille à des opportunités en interne pour les salariés concernés via DLP/Cruise Line. De plus, il y aura un besoin lors du lancement du projet SUN. Malek demande qu'il y ait une réflexion sur le statut et le travail tenu des salariés qui ont été détachés plusieurs années versus leur travail initial, afin de leur apporter la meilleure des solutions, Vincent répond que cela se fera au cas par cas, cela dépend de comment le poste a été tenu, en fonction de la technicité, des besoins et de l'acquisition des compétences au sein d'EDLI.

5) Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'Etablissement

Laura informe qu'il n'y a pas eu de salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement.

6) Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap / Bilan annuel 2023

Laura présente un PowerPoint : l'établissement compte 5 salariés en situation d'handicap reconnus au sein d'EDLI, 60% sont des Hommes et 40% des Femmes. L'âge moyen des salariés en situation d'handicap est de 48.20 ans. 80% d'entre eux sont en CDI et 20% en CDD. En termes de catégorie professionnelle 80% sont des cadres et 20% des non cadres, avec une ancienneté moyenne de 20 ans.

Malek demande si des salariés sont en mi-temps thérapeutique ou en temps partiel. Laura va se renseigner sur ce point. En 2023, 2 CDD et 2 CDI ont quitté l'entreprise. Le taux d'emploi sur EDLI est de 1.3%, nombre de salariés embauchés en 2023 est de 5 personnes.

7) Point d'information sur la prévention des RPS

Vincent informe la CSSCT que l'analyse par tiers est toujours en cours sur la planification à 3 ans. Objectif analyse d'un tiers des équipes d'étude, Show et de construction (avec les différentes typologies de contrats), la Direction fera un feedback lors d'une prochaine CSSCT.

Information Diverses :

Le président de la CSSCT informe les membres du sujet CRAMIF. En effet le 12 mars 2024, le contrôleur Cramif s'est rendu sur site et a constaté des anomalies (chambre de tirage avec présence d'eau et présence de câbles sous tension (alimentation temporaire des grues à tour) alors que l'entreprise prévoyait de mettre en place les fibres optiques (Voir lettre annexé au PV).

Malek demande plus d'information pour les membres de la CSSCT.

[REDACTED] e de la présent
[REDACTED] t suggère d'avoir

e plan d'action projeté à l'hôtel New York Hôtel en
téaliser les plans d'actions et y associer la CSSCT.

Vincent répond qu'il y a un suivi régulier des différents aspects sécurité sur l'ensemble des chantiers et qu'il pourra être partagé avec les membres de la CSSCT y compris les points spécifiques relevés par la CRAMIF.

Hassan, informe que les membres CSSCT sont responsables également de la sécurité et que la CSSCT doit jouer son rôle. Le Président informera les membres de la CSSCT lorsqu'il y aura réception d'un courrier. Le président connaît la responsabilité pénale qui lui incombe sur EDLI mais aussi sur tous les salariés des entreprises extérieures ainsi que sur le suivi des plans d'action interne et externe.

La Cramif a aussi intenté une injonction à DLP, et les deux entités devront être plus vigilantes à l'avenir malgré la spécificité des chantiers qui restent complexes, même si l'entreprise fait son maximum pour une meilleure coordination des chantiers avec les entreprises extérieures sur les plans d'actions et de protection.

Visite : les membres CSSCT sont allés visiter les bureaux des équipes EDLI du bâtiment Daisy Duck.

Fin de la CSSCT 11h45

[REDACTED]
Secrétaire Adjoint Ccsct

[REDACTED]
Président de la CSSCT